

LEKHA DODI

Parachat "Térouma"

פרשת תרומה

N° 591

« SOYONS RASSURÉS ! »

par Rav Moché Mergui – Roch Hayéchiva

La Thora dit (Chémot 25/8) : « Et ils Me feront un sanctuaire et Je résiderai au milieu d'eux. » Le Midrach Péssikta nous décrit la frayeur de Moché Rabbenou en entendant l'Ordre divin de construire le Michkan-le Sanctuaire. Moché Rabbenou s'écria : est-il possible que l'homme construise une résidence à la mesure divine, dans un espace limité, alors qu'il est dit : « Les cieus ne peuvent LE contenir ». Hachem rassura Moché : Je ne demande pas à l'homme l'impossible, mais un Sanctuaire réduit selon les capacités humaines. De même Hachem a rassuré Moché à propos des sacrifices : un agneau le matin et un agneau le soir. Moché Rabbenou a alors retrouvé sa sérénité.

Ainsi nos Sages tranquilisent-ils l'homme inquiet à l'idée d'accomplir les six cent treize Mitsvot, composées de deux cent quarante-huit positives et trois cent soixante-cinq négatives. Cela semble irréalisable !

Venez ! Regardez ! Comptez ! vous serez surpris de constater que le nombre de Mitsvot journalières atteint à peine la quinzaine : récitation du Chéma, le Talit les Téfilines, la Mézouza, la Téfila, l'Etude de la Torah, la Tsédaka, Birkat Amazone, honorer ses parents, respecter ses maîtres aimer son prochain, enseigner, et éduquer

ses enfants, souvenir de la sortie d'Egypte, et la Tchouva, le respect de la cachrouit, la H'allah.

Les Mitsvot à accomplir toute l'année, l'observance du Chabat, Pessah', annuler le H'amets, manger la Matsa, raconter la Haggada. Le compte du Omer Chavouôt, Roch Hachana la Mitsvah du Choffar, Kippour le jeûne, Souccôt la Mitsvah de la Souccah et du Loulav. Plus quelques Mitsvot à accomplir dans toute la vie : le mariage, la Mila, Pidion Haben.

Les Mitsvot qui concernent la terre d'Erets Israël, les prélèvements de la Térouma et du Maasser, l'année chabbatique. Tout cela est facilement réalisable !

Dans le traité Macoth 24/a le Roi David dans le psaume 15 verset 2 a résumé les 613 mitsvot en 11 principes « Celui qui marche dans l'intégrité, qui pratique la justice et qui dit la vérité selon son cœur... ». Le prophète H'abakouq a résumé toute la Torah en un seul fondement: le Juste vivra par sa « Emouna » (H'abakouq 2 verset 4).

Nous sommes rassurés, notre crainte est dissipée, les Mitsvot sont à la portée humaine. A NOUS avec Emouna, d'accomplir sans hésitations la Torah et les Mitsvot.

Leha Dodi dédié à la mémoire de notre Maître Rabénou Ovadya Yossef ztsal

Horaires CHABAT KODECH

Vendredi 20 février 2015 – 1^{er} adar 5775

Allumage des Nérot 17h49 / Coucher du soleil 18h07

Samedi 21 février 2015 – 2 adar 5775

Fin du Chéma 09h30

Fin de Chabat 18h51 / Rabénou Tam 19h13

www.cejnice.com

La Solidarité – par Rav Imanouël Mergui

Le Talmud au traité Yébamot 79a nous enseigne qu'une des qualités qui caractérise le peuple d'Israël c'est "gomlé h'asadim" – qu'on traduit communément par la générosité. Ce texte extraordinaire nous enseigne d'emblée qu'il y a des vertus qu'on se doit d'acquérir, mais il y a des qualités qu'on n'a pas besoin d'acquérir. Le h'essed est inné chez le juif. Le travail n'est pas à acquérir cette vertu mais à la pratiquer, à la mettre en valeur. Le h'essed est latent chez le juif. Que dirions-nous d'un juif qui ne pratique pas cette qualité ?! Ne soyons pas pressé de répondre que nous sommes tous généreux et pratiquons le h'essed. Voilà un exemple qui démontre bien que le h'essed est tombé dans le déni : le couple. Je puis vous assurer que tous les problèmes et conflits des couples n'est autre que le h'essed. Déjà tout ce que la femme en tant qu'épouse fait à la maison n'est autre que du h'essed ! La chose est évidente mais il est bon de se le rappeler. Le rappeler aux époux : l'homme a tendance à penser que tout ce que sa femme fait est "normal", parfois point besoin de la remercier. C'est là une erreur fatale. Tout ce que la femme fait dans la maison, pour son mari et ses enfants ainsi que pour la maison n'est autre que du pur h'essed. Il faut rappeler un autre point : h'essed n'est pas synonyme de quelque chose qu'on n'est pas obligé de faire ! C'est-à-dire que même si on est obligé de faire ce que l'on fait il n'en reste pas moins que pour celui qui le reçoit c'est du vrai h'essed. Si cela doit être rappelé aux époux il est tout aussi important de le rappeler aux épouses : la femme oublie que ce qu'elle fait c'est du h'essed ; qu'elle se doit de le faire ou non (là n'est pas la question), ce qu'elle fait est h'essed et, elle doit le savoir ceci imprime une autre dimension et un autre élan à ce qu'elle fait ! L'harmonie dans le couple c'est l'exercice du h'essed. Comprendre que ce que je fais ainsi que ce que je reçois est synonyme de h'essed est la clé du bonheur conjugale. On pourrait dire chacun ne doit rien à l'autre, n'estime pas que tout ce que tu reçois est un dû et que tout ce que tu fais est un supplice !

Le h'essed commence au sein du couple et s'étend sur toute la communauté.

Au traité Yébamot 78B et 79A le Talmud raconte : le roi Chaoul avait détruit la ville de Nov, ville des cohanim, qui avait donné refuge au roi David. Les habitants de Nov étant décimés ne pouvaient plus nourrir le peuple des Guivonim, ceux-là recevaient leur subsistance de la part des habitants de Nov en contrepartie du bois qu'ils leur fournissaient pour le service du Temple. Les Guivonim en voulaient terriblement à Chaoul. Après la mort du roi Chaoul, le roi David demanda aux Guivonim qu'ils donnent leur pardon à la famille de Chaoul. Ils refusèrent et demandèrent à David de pendre sept proches de la famille de Chaoul pour se venger. Puisqu'ils refusèrent de pardonner David décréta de s'éloigner des Guivonim et prétexta que trois vertus qualifient Israël "rah'manim – miséricordieux, baychanim – honteux et pudiques, gomlé h'asadim – généreux", de ce fait tout peuple qui ne se qualifierait pas de ces vertus doit être éloigné et il ne convient pas de s'en lier ! Le roi David demande de s'éloigner de qui ne répond pas à ces qualités ! L'homme commet d'innombrables erreurs envers son prochain, parfois même jusqu'à porter atteinte à sa vie professionnelle et donc à son gagne-pain. Un juif sait pardonner. Le pardon figure ici comme étant l'opposé de la vengeance (illustré ici par la mise à mort de l'autre – au nom de la vengeance on peut aller jusqu'à tuer l'autre). Pardonner ou tuer ?! Celui qui ne sait pas pardonner n'a pas de place dans le peuple d'Israël. Celui qui tient à faire disparaître au nom d'une vengeance aveuglée n'est pas digne de se lier au peuple juif et de porter le nom du juif.

Dans la vie il n'y a pas plus que deux perspectives, c'est soit on pardonne soit on tue. Le pardon au sein du couple, de la famille, de la communauté, de la société est une des qualités vitales. Tout le monde se doit de pardonner. Avec toute la difficulté de cet exercice si difficile et délicat que représente le pardon, il s'impose sinon on est un tueur.

Si de prime abord le roi David reproche aux Guivonim d'avoir usé de cruauté et n'ont pas usé de la qualité de rah'amim, il me semble qu'en réalité le roi David leur reproche d'avoir transgressé ces trois qualités d'Israël. Ils ont été cruels, mais également ils n'ont fait preuve d'aucune honte. N'est-il pas honteux de tuer pour se venger ? Le tueur n'a aucune dignité. Mais, ils ont également enfreint le principe de générosité. Là d'ailleurs commence toute la subtilité de la générosité, savoir être généreux envers celui qu'on aime n'a rien d'extraordinaire, l'exercice de la générosité commence là où l'autre nous insupporte ! Pardonner est un signe de h'essed inégalable. Bien évidemment le h'essed ne se limite pas au pardon. Tout ce que l'on peut offrir à l'autre : un regard, un mot, un euro, un geste, une attention, du temps etc. c'est du h'essed. Et, par conséquent tout ce que nous ne lui offrons pas est un meurtre.

Pourquoi le h'essed est une qualité qui s'impose, et en son absence on perd notre appartenance au peuple d'Israël ?

C'est un autre texte du Talmud qui nous livrera la lumière. Au traité Sota 14A on apprend : Rabi Samlaï enseignait, la Tora ouvre par la guémiloute h'assadim comme il est dit "et D'IEU confectionna à Adam et sa femme des vêtements", et la Tora se clôture par la guémiloute h'assadim comme il est dit "et D'IEU enterra Moché". Toute la Tora est synonyme de générosité, D'IEU nous donne l'exemple de cette qualité et nous initie à être généreux ; IL en fait tout le contenu de la Tora puisque la Tora commence et se termine par la générosité. Cela veut dire que tout ce que contient la Tora, tous ces commandements, toutes les histoires qui y sont relatées etc. TOUT EST H'ESSED ! La Tora indique à l'homme un seul et unique mot d'ordre : sois généreux ! Tout ce qui ne répond pas au h'essed n'a pas de place dans la Tora. Par conséquent tout ce qui n'est pas synonyme de h'essed n'est pas admis dans le peuple d'Israël. Le juif, comme la Tora, respire la générosité. Trouver des excuses pour se défaire de ce que l'on pourrait faire pour l'autre, tout autre soit-il, est du terrorisme.

Il existe des milliers de texte qui font l'éloge du h'essed dans la vie du juif. Je vous propose ici un passage tiré du Génie Rav Itsh'ak Zilberstein chalita (Alénou Léchabéah' volume 3 page 694) qui m'ébranle dont je pense qu'on ne peut trouver ailleurs que dans la littérature "juive". Un non juif a eu un garçon avec une juive et veut être le sandak (celui qui porte l'enfant au moment de la circoncision). Le Divré Malkiel propose de laisser l'enfant incirconcis plutôt qu'il se retrouve dans les bras d'un non juif, cependant tel n'est pas l'opinion de Rav Chlomo Zalman Auerbah' et de Rav Elyachiv qui prétextent que le père non juif peut être sandak par le principe de grattitude "hakarot hatov" ! (il est nullement besoin de rappeler la gravité de s'unir avec un non juif... Attention ne tirez pas de comportements pratique de ce qui est dit là ce n'est pas un discours de halah'a chacun se référera à son Rav...). Il me semble qu'un texte d'une telle puissance comme celui-ci devrait être diffusé au monde entier, de l'orient à l'occident pour bien crier haut et fort sur tous les toits la générosité offerte par Israël à tout le monde !

Le h'essed du juif se positionne entre le "si on t'a donné une gifle tend l'autre joue" des uns et la terreur des autres ! Mais je ne suis pas là pour dire que nous ne sommes pas comme les autres, je suis surtout là pour rappeler ce que l'on est. Et c'est bel et bien là que commence le h'essed. Non pas cette tolérance de l'autre uniquement mais bien plus que cela : donner à l'autre les moyens d'être ce qu'il est même si cela me déplaira. Je m'explique : la tolérance est parfois synonyme d'un sentiment de désintéressement de l'autre, je veux dire fais ce que tu veux je te l'accorde, par contre le h'essed c'est : dis moi ce que tu veux être et je t'en donnerais les moyens ! Je ferais et je fais tout ce qui est dans mon possible de la façon la plus authentique pour que tu sois celui que tu aspires être !

Le h'essed s'arrête-t-il là ? Non pas du tout, c'est là que commence la générosité !

La tsédaka et la guémiloute h'assadim valent toutes les mitsvot de la Tora (Yérouchalmi Péa). En donnant de l'argent à un pauvre, l'homme reçoit le rayonnement de D'IEU (Midrach Téhilim).

Prochaine conférence de
Rav Benchétrit chalita
lundi 9 mars 2015
au centre michelet à 20h30
sur le thème
« garder la émouna malgré
les circonstances »

La Yéchiva souhaite un grand Mazal Tov
aux familles Yossef Hacoheh, Chelomo Hacoheh,
Yossi et Sara Cohen
à l'occasion de la naissance de
Talya-Simh'a-Nedjma

A propos du Couple... !

Notre communauté connaît beaucoup trop de problèmes de couple – chalom baït, malheureusement... certains aboutissent au divorce, d'autres ne divorcent pas mais rencontrent des tempêtes tumultueuses qui les rongent. La question du couple est un grand sujet qui nécessite un travail méticuleux et suivi de la part des deux conjoints !

Je vous propose un texte du ***Gaon Rav Yitsh'ak Zilberstein chalita dans son Chiouré Tora volume 3 siman 176.***

Question : le mari, qui est également médecin, écrit la question suivante : ma femme se sent très mal et a besoin de consulter un spécialiste. Je la dirige vers un praticien de la médecine conventionnelle, mais, ma femme désire consulter un praticien de la médecine parallèle. Cependant cette consultation spécialisée me revient 3000 chekels. J'ai prétexté qu'un médecin conventionnel me coûterait moins cher. Ma femme veut absolument consulter ce spécialiste. Ai-je le devoir de dépenser cette somme puisqu'elle ne s'impose pas du fait qu'elle peut consulter un médecin conventionnel ?

Réponse : si le couple venait à demander s'il faut consulter un médecin conventionnel ou un médecin parallèle on aurait répondu qu'il faut à priori consulter le premier. Effectivement, la règle d'ordre générale est de suivre l'opinion de la majorité des médecins. Ainsi il est stipulé dans le Choulh'an Arouh' O'H 618 à propos du jeûne de kipour : si un médecin dit que le malade peut jeûner et un autre le déconseille alors il ne jeûnera pas. Dans le cas où deux médecins disent qu'il peut jeûner et un autre le déconseille là il faudra suivre la majorité. Ainsi dans notre cas on dira pareillement : si les médecins dans leur majorité suivent le médecin conventionnel c'est celle-ci qu'il faudra suivre.

Toutefois, dans la question posée j'ai rajouté au mari le conseil comme suit : ta femme n'est pas venue demander quel médecin consulter, elle te demande de l'argent pour payer une médecine parallèle il convient donc que tu satisfasses sa demande ! Le Roch écrit dans son commentaire sur Baba Kama (chapitre 8 siman 1) "le malade doit avoir l'esprit apaisé du médecin qu'il va consulter", c'est-à-dire : le médecin sera aidé par D'IEU pour guérir son patient s'il acquiert la confiance du patient et si le patient obtient du médecin la tranquillité d'esprit !

Par conséquent, puisque ta femme désire consulter un praticien de la médecine parallèle et se sent plus en sécurité il convient grandement que tu paies cette consultation.

N'oublions pas que dans la kétouba (contrat de mariage) qui renferme les devoirs du mari envers son épouse il est mentionné "véana izoun véafarnes békouchta" qui se traduit selon le Nah'alat Chiva de la sorte : le mari doit subvenir à tous les besoins de sa femme avec générosité et largesse de cœur, sans restriction et radinerie !, tel un fleuve qui donne tout ce qu'il possède.

Rajoutons un point important que nous a enseigné mon beau père le Gaon Rav Elyachiv ztsal : envers son épouse l'homme doit tout faire pour sa santé et certainement pas moins que ce qu'il ferait pour lui-même, ceci est dit si l'homme a de l'argent par contre si les frais lui coûtent trop cher il ne pourra emprunter seulement s'il sait qu'il pourra rembourser, il est un principe qu'on ne fait pas du h'essed sur l'argent des autres...

(attention aucun comportement et pratique concrets ne doivent être tirés de cette article ! – chacun se réfèrera à son Rav)

*Vous cherchez un Sofer pour dédier un
sefer tora à la mémoire d'un proche,
contactez-nous au 0610114302*

**ci-joint un don de _____ euro
pour le Lekha Dodi
C.E.J. 31 AV. H. BARBUSSE 06100
NICE**